

FREMR, Robert (République tchèque)

[Original : anglais]

Énoncé des qualifications

Cet énoncé des qualifications est présenté par le Gouvernement de la République tchèque conformément au paragraphe 4(c) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution de l'Assemblée des États Parties concernant la procédure pour l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/10/Rés.5).

Le juge Robert Fremr, ancien Vice-président et juge de la Cour pénale internationale (CPI) remplit les conditions énoncées dans le mandat de la Commission consultative. C'est une personne connue pour sa grande moralité, son impartialité et son intégrité.

Le juge Fremr possède une solide compétence et expérience du droit pénal et international ainsi qu'une vaste expérience pratique à cet égard, acquise tant au niveau national qu'international.

Le juge Fremr a consacré la plus grande partie de sa carrière, s'étendant sur plus de 40 ans, au droit pénal et à la procédure pénale. Le juge Fremr a exercé les fonctions de juge pénal aux quatre niveaux du système judiciaire tchèque (la République tchèque est dotée d'un système juridique continental), en se spécialisant dans les crimes violents. Il est actuellement le Vice-président de la Haute Cour à Prague.

Le juge Fremr a exercé les fonctions de juge de la CPI entre 2012 et 2021 et de Premier Vice-président entre 2018 et 2021. Il était affecté à la Section de première instance. La liste complète des affaires qu'il a traitées est disponible sur le site web de la CPI et notamment celles pour lesquelles il a été le président.

Avant son élection comme juge de la CPI, le juge Fremr a exercé les fonctions de juge ad litem au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) de 2006 à 2008 et de 2010 à 2012.

En plus de sa pratique judiciaire, le juge Fremr a eu des activités dans le milieu universitaire. Il a été maître de conférences en droit pénal à la Faculté de droit de l'Université Charles à Prague et a donné des cours sur les droits de l'homme aux juges et juges stagiaires à l'Académie judiciaire du Ministère de la Justice de la République tchèque. Il a également assisté à un grand nombre de conférences internationales et a été membre de plusieurs comités d'experts du Conseil de l'Europe, axés sur la lutte contre le crime organisé, la corruption et le programme relatif aux droits de l'homme et a été membre du Conseil consultatif de juges européens.

Le juge Fremr parle couramment l'anglais et est au niveau intermédiaire en français et en russe.

Le juge Fremr est un ressortissant de la République tchèque.
